

Protocole sanitaire – EREA Pierre Mendès France de la Ferté-Macé

Rentrée 02 novembre 2020

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

1- Règle de distanciation physique

Dans les collèges et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Tous les espaces peuvent être mobilisés (atelier, CDI, salle informatique, etc...).

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Modalités pour les internats :

Au collège, la distance entre les lits doit être d'au moins un mètre. Au lycée, les chambres sont attribuées de façon individuelle ou, à défaut, entre élèves d'un même groupe en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.

2- Application des gestes barrières

a- Le lavage des mains

Il doit être réalisé, à minima :

- ➔ à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- ➔ avant et après chaque repas ;
- ➔ avant et après les récréations ;
- ➔ après être allé aux toilettes ;
- ➔ le soir avant de rentrer chez soi

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser **sans mesure de distance physique** entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

b- Le port du masque

Pour les adultes et les élèves, le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos et les espaces extérieurs.

c- Ventilation des locaux

Lessalles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés :

- le matin avant l'arrivée des élèves,
- pendant les intercourrs,
- pendant chaque récréation,
- au moment du déjeuner,
- pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit durer 15 minutes.

3- Limitation du brassage d'élèves

A- L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps.

(Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap.)

B- Les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés.

→ Il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).

Classe de 6^e → SALLE 1

Classe de 5^e → SALLE 4

Classe de 4^e → SALLE 2

Classe de 3^e → SALLE 5 (EPS)

CAP 1 - 2 → SALLES DES ATELIERS ou

CAP (1 - 2) ME → SALLE 7

CAP (1 - 2) PE → SALLE 6

CAP (1 - 2) MA → SALLE DAO

→ Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières :

La cour principale est séparée en 4 espaces (6^e, 5^e, 4^e, 3^e) , l'accès au city-parc sera autorisé uniquement sur le temps du midi.





Accès au city parc sur le temps du midi :

Le lundi → classe de 6^e
 Le mardi → classe de 5^e
 Le mercredi → CAP
 Le jeudi → classe de 4^e
 Le vendredi → classe de 3^e

Passage aux toilettes

Les 6^e et les 5^e → accès par le préau

Les 4^e et les 3^e → accès par le couloir des salles de classes

➔ La restauration scolaire peut être organisée dans les lieux habituels.

Dans les collèges et des lycées, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.



Espace 1

Service N°1 : 3^e

Service N°2 : CAP1 PE + CAP1 MA



Espace 2

Service N°1 : 4^e

Service N°2 : CAP1 ME



Espace 3

Service N°1 : 5^e

Service N°2 : CAP2 ME + CAP2 PE



Espace 4

Service N°1 : 6^e

Service N°2 : CAP2 MA

Le premier service débute à 12h par les collégiens :

1^{ière} vague : la classe de 6^e

2^{ième} vague : la classe de 5^e

3^{ième} vague : la classe de 4^e

4^{ième} vague : la classe de 3^e

Une fois assis, les élèves ne se déplacent plus. S'ils désirent du pain, c'est le surveillant de salle qui se déplace. La fontaine à eau ainsi que le four micro-ondes sont hors service. Les pichets d'eau du premier service sont installés par le personnel de cuisine.

Dès 12h35, les élèves de 6^e peuvent quitter le self en pensant à ramener les pichets d'eau qui seront nettoyés pour le prochain service. Le surveillant de réfectoire désinfecte les tables des élèves de 6^e pendant que le premier groupe du 2^{ième} service se présente à la rampe du self. Etc....

Au départ des 6^e → arrivée des CAP2 MA

Au départ des 5^e → arrivée des CAP2 PE + CAP2 ME

Au départ des 4^e → arrivée des CAP1 ME

Au départ des 3^e → arrivée des CAP1 PE + CAP1 MA

Lorsque que les élèves de CAP sortent du self, ils se dirigent directement vers l'espace récréation qui se trouve à l'atelier menuiserie-maçonnerie.

Les repas des personnels se feront également en décalé :

Personnels administratifs + Professeurs des écoles → dès 12h

Professeurs de lycée → dès 12h40

4- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

- ➔ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- ➔ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.
- ➔ Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- ➔ L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré.
- ➔ La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée.

5- Organisation de l'internat

- ➔ Changement des masques élèves

Trois masques tissus sont proposés aux élèves de l'établissement par jour.

Les changements sont assurés par l'équipe internat de la manière suivante :

- au dortoir lors de l'extinction des feux, les élèves prennent un masque propre qui sera utilisé pour la matinée du lendemain (la nuit si nécessaire) ;
- après le repas du midi, à la sortie du self ;
- lors du goûter de l'après- midi.

Une organisation spécifique a été mise place avec la lingère de l'établissement qui assurera

un nettoyage quotidien des masques.

→ Temps douche et dortoir

Au dortoir collège garçons :

Les élèves sont répartis le long de deux couloirs : (6^{ième} - 5^{ième}) et (4^{ième} - 3^{ième}).

Il leur sera demandé de respecter la distanciation physique par groupe classe.

Des temps « douche » et « sanitaire » dédiés seront donc imposés.

Pas de déplacement dans les autres chambres.

Au dortoir filles :

Idem que les collégiens.

Au dortoir Cap garçons :

Pas de déplacement dans les autres chambres.

Tout déplacement aux sanitaires doit se faire avec le port du masque.

→ Activités du soir

Un planning sera mis en place pour chaque semaine

Les élèves seront pris en charge par groupe classe.

Les activités se termineront à 20h30 pour les collégiens.

→ Repas du soir

Même fonctionnement que le midi (les collégiens à partir de 18h45, les CAP à partir de 19h05) et désinfection des tables entre les services assurés par l'équipe internat.

Les CAP se rendront aux activités en passant par le couloir desservant le bureau de M.POUPINEL.

La pause cigarette aura lieu à 19h30 au portail du Gymnase.

→ Repas du matin

En fonction des heures de lever, on essaie de maintenir l'organisation du midi (si nécessaire la salle des commensaux sera utilisée).

La désinfection entre les deux services sera effectuée par l'équipe cuisine.

Le directeur de l'ÉREA

Christophe DURBAN